

---

## CHAPITRE 9

### Le poids des frontières provinciales

Nous avons mené jusqu'ici l'analyse du développement économique des régions périphériques canadiennes en fonction de deux dimensions qui, dès l'abord, nous ont paru déterminantes : leur niveau d'urbanisation ou de ruralité, et leur caractère central ou « périphérique ». Nous avons également examiné de plus près des facteurs plus spécifiques aux unes ou aux autres qui modulent leur aptitude à la croissance. Or le développement économique ne varie pas seulement selon les régions, mais aussi d'une province à l'autre. Ce fait bien documenté est à l'origine du régime fédéral de paiements de transfert, lié à l'obligation constitutionnelle du gouvernement central d'assurer des chances égales à tous les citoyens du pays <sup>1</sup>.

On est donc fondé à se demander si les inégalités de développement mises en lumière dans cette étude ont quelque chose à voir avec l'existence des frontières provinciales, ou, à l'inverse, si les variations entre les provinces sont calquées sur le niveau d'urbanisation et de centralité des régions de leur territoire. Cette question est primordiale. Une étude récente a clairement montré la nécessité de tenir compte du niveau d'urbanisation des provinces canadiennes pour expliquer leurs écarts de croissance <sup>2</sup>. Pratiquement, il n'est pas impossible que, jusqu'à un certain point, l'Ontario se développe mieux que le Québec (par exemple) parce que ses villes sont plus peuplées et qu'une plus forte proportion de ses habitants habitent une région centrale.

C'est pourquoi nous allons, dans la première partie de ce chapitre, tester l'hypothèse de « l'effet des frontières provinciales » en vérifiant si, une fois isolées les différences dues au niveau d'urbanisation et au poids respectif des zones centrales et périphériques, l'allure du développement varie fondamentalement d'une province à l'autre. Les écarts de croissance sont-ils liés seulement à l'urbanisation et à la centralité ? Nous verrons que le niveau de dévelop-

pement des régions, qu'elles soient urbaines ou rurales, centrales ou périphériques, est influencé par la province où elles sont situées.

Afin de mieux cerner cette influence, dans la deuxième partie du chapitre, nous soumettrons à une comparaison détaillée deux groupes formés de régions présentant des ressemblances mais situées dans des provinces différentes. La Gaspésie sera mise en parallèle avec le comté de Gloucester (Nouveau-Brunswick) et l'ouest de Terre-Neuve. Ces régions ont en commun la culture (Gloucester et la Gaspésie sont francophones), une économie tributaire de la pêche, une certaine activité minière et des emplois très saisonniers, mais se distinguent par la province à laquelle elles appartiennent. Allant vers l'ouest, nous comparerons le Bas-Saint-Laurent à la région du Madawaska, située de l'autre côté de la frontière du Québec avec le Nouveau-Brunswick : dans ce groupe également, les provinces diffèrent mais la situation géographique, la structure industrielle et la culture des régions se ressemblent. Ces deux séries de comparaisons nous permettront de mieux cerner à l'échelle de quelques régions les différences relevées à un niveau plus général dans la première partie du chapitre (et brièvement abordées aux chapitres 3 et 4).

### **9.1 La province a de l'importance : position de la question**

Nous ne nous demandons pas ici si une province croît plus vite que l'autre ou si elle se classe plus haut pour une variable quelconque (le revenu par exemple). Nous cherchons plutôt à savoir si une région de la province « A » est susceptible de croître plus rapidement ou d'avoir un niveau plus élevé de revenu par habitant que si elle était située dans la province « B ». La question n'est pas tout à fait la même, car les taux de croissance ou les niveaux de revenu globaux d'une province sont souvent tirés vers le haut (ou le bas) par la performance d'une ou deux régions, métropolitaines le cas échéant, qui l'emportent sur les autres à cause de leur taille. Souvent, quand on compare le Québec au Nouveau-Brunswick, par exemple, ce sont en fait Montréal et Québec qui sont mises en parallèle avec Saint-Jean, Moncton et Fredericton, parce que les données provinciales dépendent fortement de ces grandes villes. Dans l'exercice qui suit, chaque région de chaque province se verra assigner un poids égal. C'est pourquoi les résultats obtenus pourront s'écarter légèrement de ceux d'autres analyses.

### **Croissance de l'emploi**

Est-il possible de montrer que, si une région est située dans une province donnée, l'emploi total et l'emploi du secteur privé sont susceptibles d'y croître davantage ? La réponse est négative, à moins que l'examen porte sur les provinces de l'ouest et les Territoires du Nord-Ouest. Il n'y a pas lieu de s'en étonner car, depuis 1981, le taux de croissance moyen de l'emploi des régions diffère très peu d'une province à l'autre dans l'est du pays, comme le montre la figure 9.1<sup>3</sup>, qui illustre les écarts de taux de croissance entre le Québec et les autres provinces. La croissance des régions québécoises a dépassé celle des autres régions de l'est durant les années 1970, mais après 1981 les taux sont à peu près les mêmes partout dans l'est; en Alberta, en Colombie-Britannique et dans les Territoires, la croissance a été plus forte durant toute la période.

### **Proportion de la population d'âge actif ayant un revenu d'emploi**

La croissance de l'emploi total n'est éclairante que si on connaît aussi l'évolution des autres variables pertinentes : population, part du revenu tirée d'un emploi etc. Si l'on cherche à mesurer le bien-être par région, ce sont les données par habitant qu'il convient d'examiner. Peut-on dire que si une région est située dans une certaine province, ses habitants ont plus de chances d'avoir un emploi ? La réponse est oui : la province est associée à des différences.

De 1971 à 1996, les taux de participation du Québec demeurent les plus faibles (figure 9.2); seule Terre-Neuve présente des taux équivalents. Dans l'est, on est d'abord frappé par les taux très élevés de l'Île-du-Prince-Édouard (de quelque 20 % plus hauts que ceux du Québec), mais le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse devancent aussi de loin le Québec. L'écart a bien diminué un peu entre 1971 et 1991, mais il tend ensuite à s'agrandir de nouveau.

Il apparaît donc que la similitude relative des taux de croissance de l'emploi dans les régions de l'est ne s'est pas répercutée sur les pourcentages de population occupée. Ce résultat est lié à la plus faible propension à migrer de certaines populations, francophones en particulier, culturellement plus attachées à leur communauté et moins susceptibles que les anglophones de trouver du travail dans leur langue ailleurs au Canada et en Amérique du Nord. Les faibles taux de participation de Terre-Neuve sont probablement liés aussi à

la force de la culture locale et aux liens qu'elle suscite. L'émigration existe dans ces régions mais n'a pas compensé le déclin de l'emploi.

### **Revenu d'emploi par travailleur occupé**

Les personnes qui travaillent gagnent-elles le même salaire si les régions où elles habitent ne sont pas dans la même province ? De nouveau, la province est associée à des différences : la réponse est non. La figure 9.3 montre en effet que, dans les régions canadiennes, le salaire<sup>4</sup> par personne ayant un revenu d'emploi varie d'une province à l'autre. Toutes les provinces situées à l'est du Québec présentent des niveaux de salaire beaucoup plus bas que celui-ci (d'au moins 8 % en 1996). L'écart entre le Québec et le Nouveau-Brunswick et entre le Québec et la Nouvelle-Écosse, qui avait diminué durant les années 1980, s'est de nouveau approfondi entre 1991 et 1996.

### **Proportion de la population adulte ayant un diplôme universitaire**

Le dernier facteur que nous examinerons pour l'ensemble des régions avant de passer à la comparaison détaillée de quelques-unes d'entre elles est le niveau d'instruction. Une fois isolé l'effet de l'urbanisation et de la centralité, existe-t-il des écarts dans le pourcentage moyen de diplômés des régions de provinces différentes ? Encore ici, la réponse est oui. Les régions du Québec et de Terre-Neuve ont une proportion de diplômés bien moindre que les régions de toutes les autres provinces (figure 9.4). La comparaison du Québec avec les autres provinces de l'est est particulièrement intéressante : les régions de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse comptent au moins 20 % plus de diplômés que les régions similaires du Québec. L'écart s'est creusé durant les années 1970 et n'a guère varié par la suite.

### **Conclusion à tirer de ce portrait en ce qui concerne l'est du pays**

La croissance de l'emploi a été à peu près la même dans toutes les régions de l'est du pays durant la période 1981-1996. Mais cette uniformité masque de fortes différences touchant le revenu d'emploi, le taux de participation et le niveau d'instruction. Au sein des pro-

vinces, les régions du Québec et de Terre-Neuve se signalent par la faiblesse de leurs taux de participation et de leurs pourcentages de diplômés. On remarque également que les salaires sont beaucoup plus hauts au Québec qu'ailleurs.

Dans le nouveau contexte économique, où le niveau d'instruction compte plus que jamais, les régions du Québec semblent donc moins avantagées que leurs pareilles des autres provinces. De plus, avec l'ouverture toujours plus grande des frontières, les faibles taux de participation et les salaires élevés peuvent être des inconvénients aux yeux des investisseurs. Il faut souligner que jusqu'en 1996, ces facteurs ne semblent pas avoir nui gravement à la croissance totale de l'emploi au Québec, grâce peut-être à la localisation globalement meilleure de cette province dans l'espace canadien<sup>5</sup>. Toutefois, le désavantage relatif des autres provinces de l'est pourrait s'atténuer avec l'intensification des flux commerciaux en direction nord-sud (voir le chapitre 6).

Quoi qu'il en soit, le profil des régions varie nettement en fonction de la province où elles sont situées, même quand on isole l'effet de l'urbanisation et de la centralité. Nous allons maintenant effectuer des comparaisons plus précises afin d'étudier de plus près l'influence des frontières provinciales.

## **9.2 Comparaison détaillée entre la Gaspésie, Gloucester et l'ouest de Terre-Neuve et entre le Bas-Saint-Laurent et le Madawaska**

Deux groupes de régions sont soumis ici à une comparaison détaillée. Il s'agit d'abord de la Gaspésie, du comté de Gloucester et de l'ouest de Terre-Neuve. Ces régions se ressemblent par la localisation, la structure industrielle, l'emploi saisonnier et, dans le cas des deux premières, la culture et la langue (française). Si leur performance économique présente systématiquement des écarts, nous pourrions logiquement invoquer des « facteurs provinciaux » pour expliquer ceux-ci.

Le deuxième groupe est formé du Bas-Saint-Laurent et du Madawaska, également apparentés par la situation géographique, la langue française et la structure industrielle. Cependant, le Bas-Saint-Laurent (plus de 200 000 habitants) étant beaucoup plus peuplé que le Madawaska (36 000), nous l'avons divisé en parties est et ouest. Cette subdivision est d'autant plus justifiée que l'ouest est

relié au Nouveau-Brunswick par la Transcanadienne, relativement proche de Québec et adjacent à Madawaska. Encore ici, on constate entre régions similaires de provinces différentes des écarts systématiques susceptibles d'être dus à la province à laquelle appartient chaque région, le Nouveau-Brunswick ou le Québec suivant les cas.

Examinons d'abord la croissance de l'emploi.

## **Croissance de l'emploi**

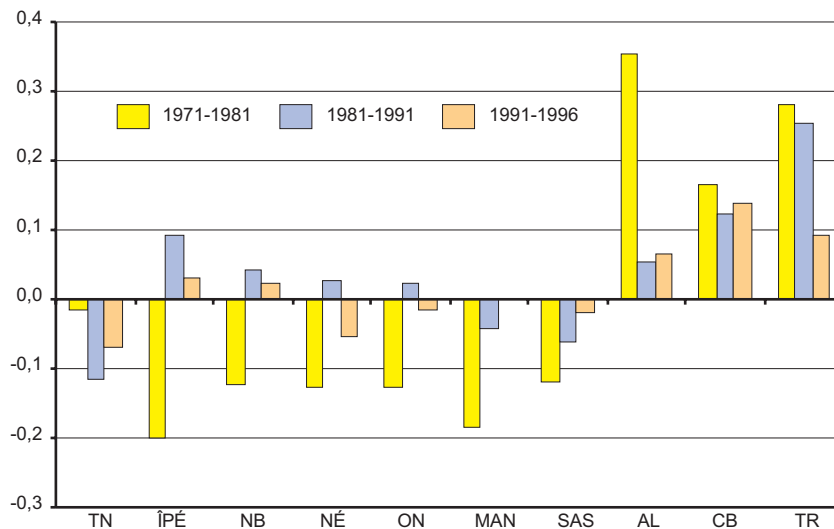
### *Emploi total*

La figure 9.5 illustre la croissance de l'emploi entre 1971 et 2000 dans les six régions. Les données sont tirées des recensements pour 1971-1996. Pour 2000, elles résultent d'extrapolations reposant sur les chiffres de 1996 et sur les tendances dégagées par l'enquête de Statistique Canada sur l'emploi pour la période 1996-2000.

Les courbes de la Gaspésie et de l'ouest de Terre-Neuve se suivent, témoignant l'une et l'autre d'une forte croissance (années 1970) suivie d'un déclin marqué (années 1980, début des années 1990) puis d'une reprise (fin de la décennie) qui ne ramène cependant pas l'emploi total à son niveau de 1981. Par contre, Gloucester connaît une croissance rapide et ininterrompue, sauf au début des années 1990. Les similitudes industrielles et culturelles ne s'accompagnent donc pas d'une croissance identique.

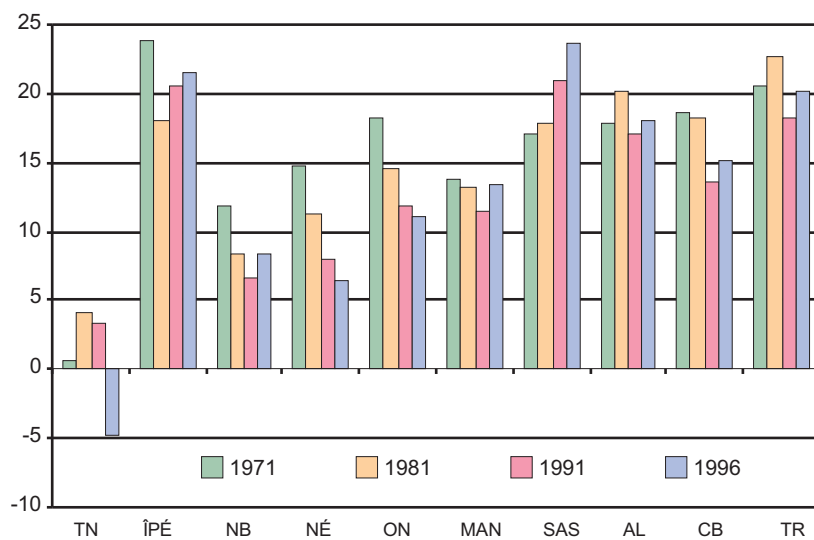
L'« ouest du Bas-Saint-Laurent » comprend Rivière-du-Loup et le territoire plus à l'ouest, et l'« est du Bas-Saint-Laurent » le territoire situé à l'est de cette ville (éloigné de la Transcanadienne et moins proche de Québec). Cette subdivision nous permet de tenir compte du fait que l'ouest est mieux relié aux autres régions, et relativement proche d'une région métropolitaine (Québec, à 110 kilomètres par l'autoroute à quatre voies, entre les deux points les plus proches).

Des trois régions de ce deuxième groupe, jusqu'en 1991, c'est l'est du Bas-Saint-Laurent qui bénéficie de la croissance de l'emploi la plus forte; sa courbe épouse alors celle de Gloucester (premier groupe). Par la suite, la progression de la région s'arrête : le niveau d'emploi n'y change à peu près pas entre 1990 et 2000. Le Bas-Saint-Laurent évolue de façon similaire, mais à des niveaux d'emploi inférieurs (et sans fléchissement entre 1991 et 1996). Le Madawaska se dégage du peloton : d'abord proche de son voisin im-

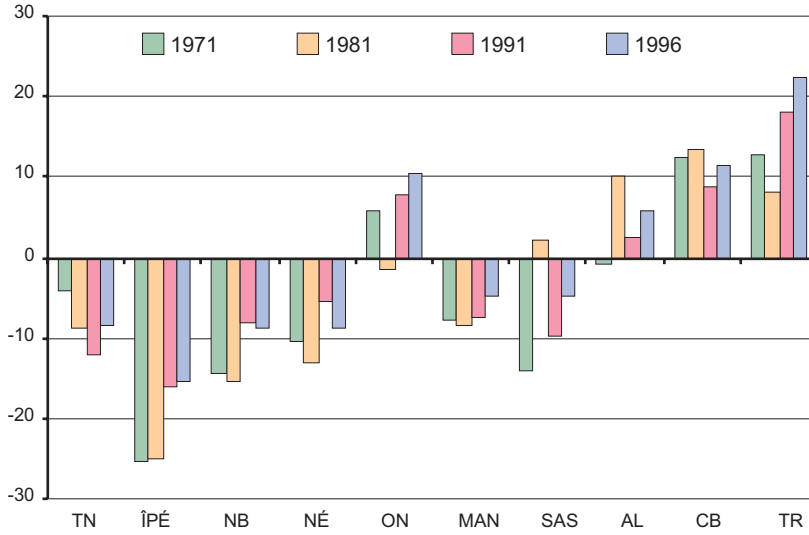


**Figure 9.1 — Taux de croissance de l'emploi total : différence moyenne (%) par rapport au Québec, 1971-1996**

Note : l'effet de la différence entre rural et urbain et centre et périphérie a été isolé.

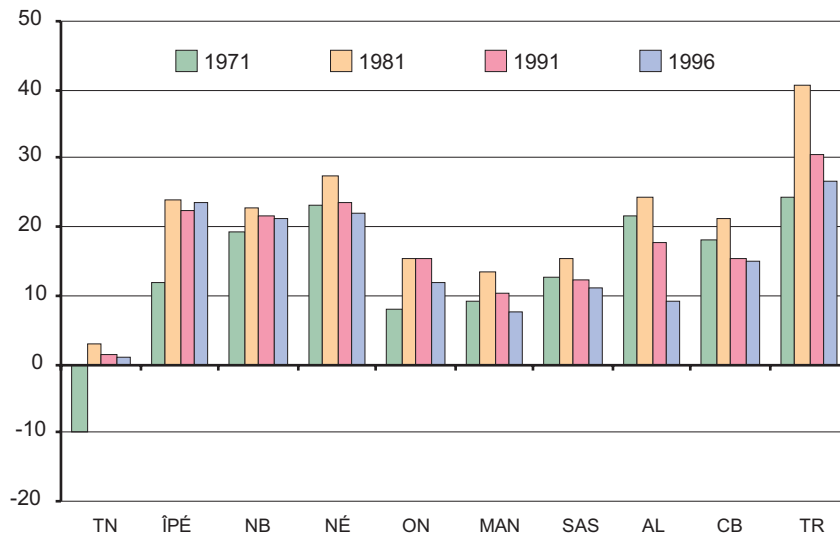


**Figure 9.2 — Proportion de la population d'âge actif ayant un revenu d'emploi : différence moyenne (%) par rapport au Québec, 1971-1996**

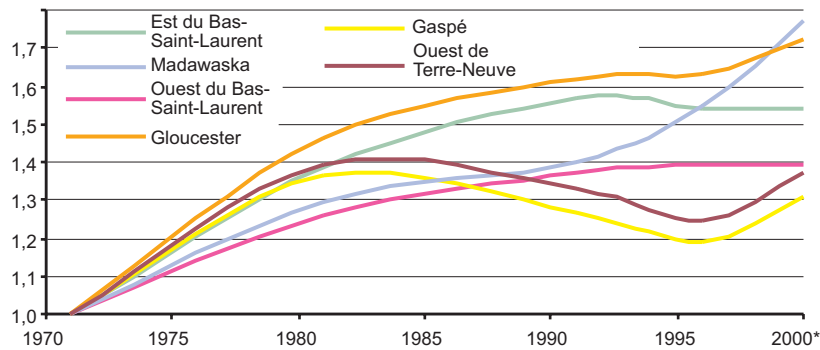


**Figure 9.3 — Revenu d'emploi par personne ayant un emploi : différence moyenne (%) par rapport au Québec, 1971-1996**

Note : l'effet de la différence entre rural et urbain et centre et périphérie a été isolé.

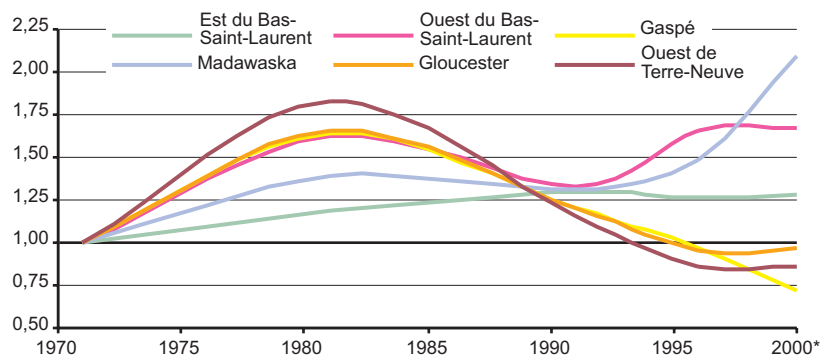


**Figure 9.4 — Proportion de la population d'âge actif ayant un diplôme : différence moyenne (%) par rapport au Québec, 1971-1996**

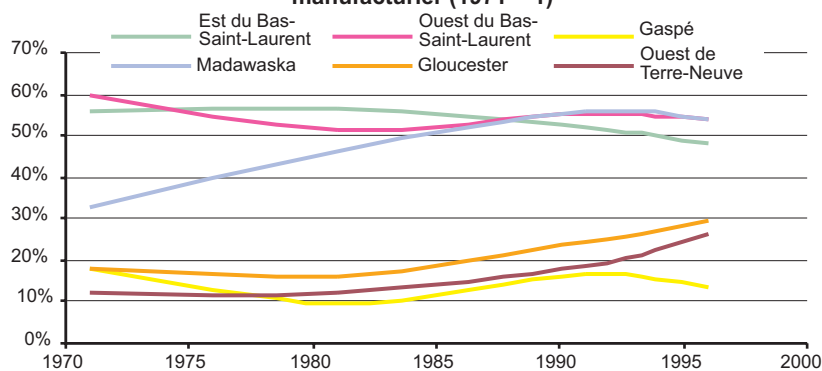


**Figure 9.5 — Comparaison de la Gaspésie avec Gloucester et l'ouest de Terre-Neuve et du Bas-Saint-Laurent avec le Madawaska, 1971-2000 : emploi total**

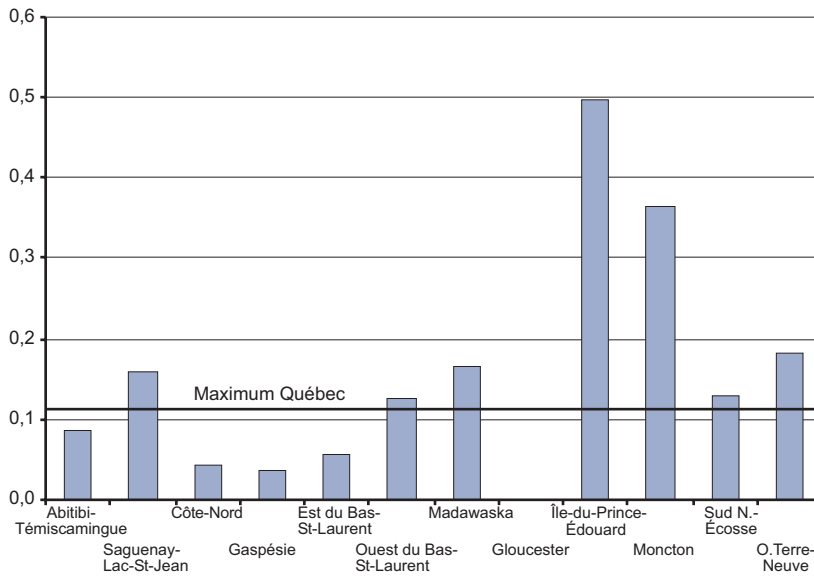
\* Pour 2000, les chiffres ont été estimés d'après la croissance totale de l'emploi mesurée par l'enquête sur l'emploi de Statistique Canada. La région de Madawaska comprend Woodstock. La même tendance a été appliquée aux parties est et ouest du Bas-Saint-Laurent, pour lesquelles l'enquête ne fournit pas de données distinctes.



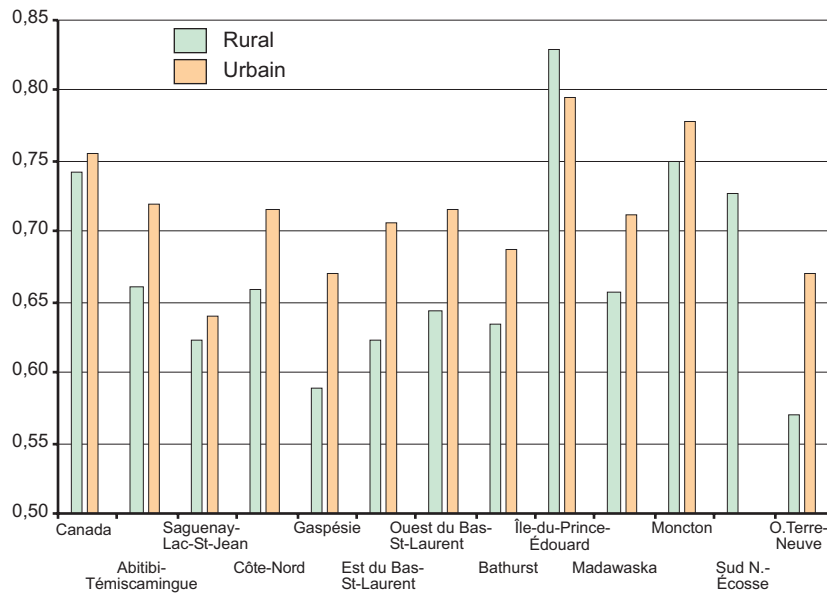
**Figure 9.6 — Comparaison de la Gaspésie avec Gloucester et l'ouest de Terre-Neuve et du Bas-Saint-Laurent avec le Madawaska, 1971-2000 : emploi manufacturier (1971 = 1)**



**Figure 9.7 — Comparaison de la Gaspésie avec Gloucester et l'ouest de Terre-Neuve et du Bas-Saint-Laurent avec le Madawaska, 1971-1996 : part (%) des secteurs non traditionnels dans l'emploi manufacturier**



**Figure 9.8 — Quotients de localisation pour les secteurs de haute technologie, 1996**



**Figure 9.9 — Taux de participation, 1996**

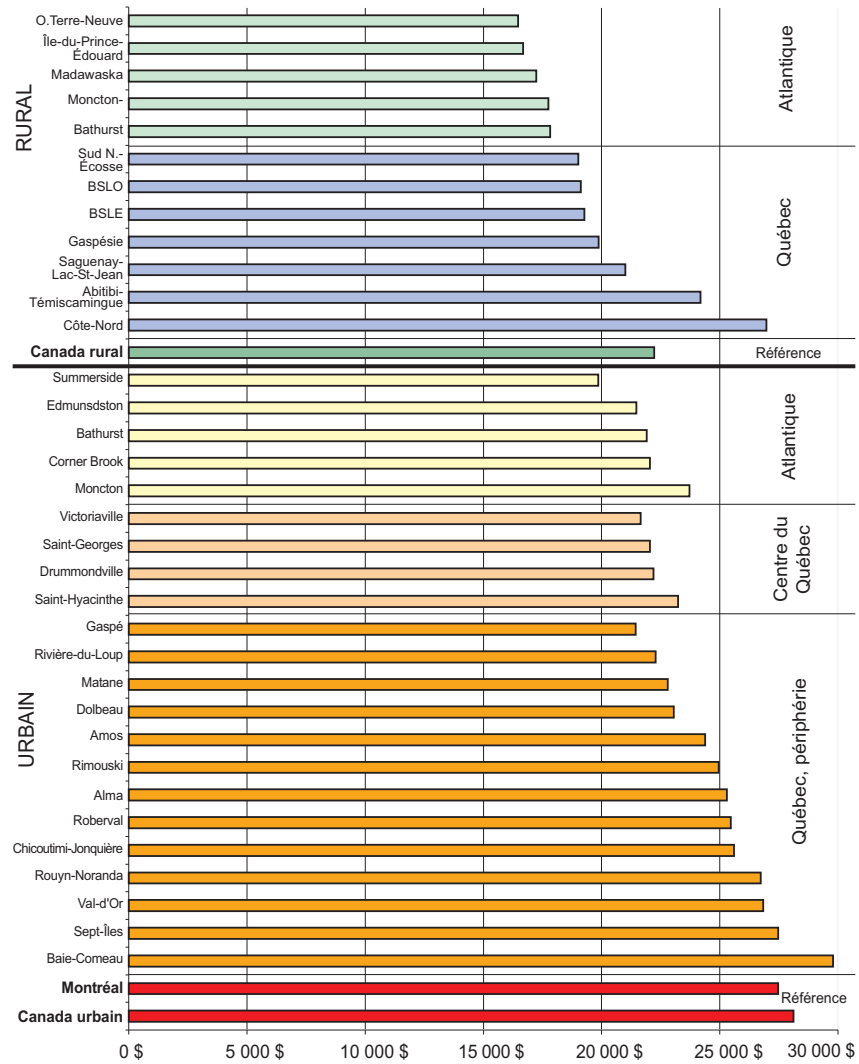
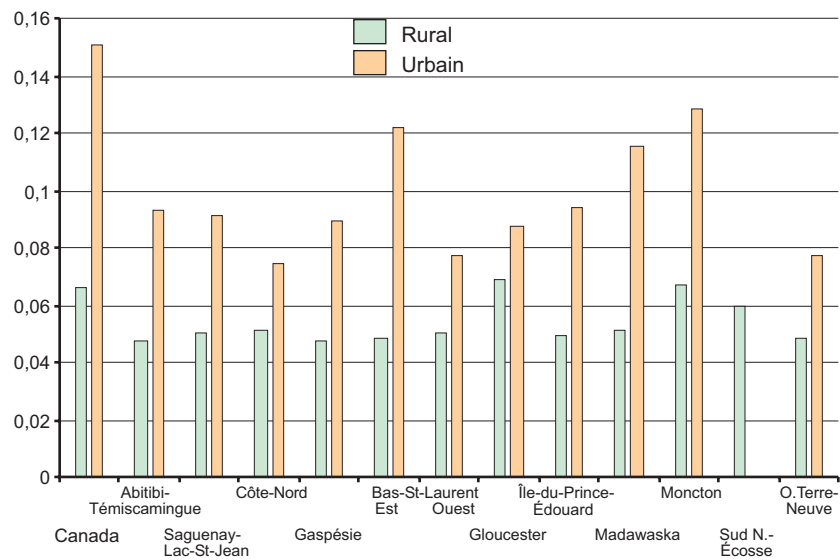


Figure 9.10 — Revenu d'emploi par travailleur, régions urbaines et régions rurales, 1996



**Figure 9.11 — Population de 15 ans et plus ayant un diplôme universitaire, 1996**

médiate, l'ouest du Bas-Saint-Laurent (de 1970 à 1990), il enregistre ensuite une croissance accélérée (de près de 25 % entre 1991 et 2000), alors que tout le Bas-Saint-Laurent fait du sur-place (0 %).

Pour la croissance de l'emploi total, les deux régions du Nouveau-Brunswick, plus dynamiques, ne connaissent donc pas la même évolution que celles du Québec et de Terre-Neuve. Les écarts prennent d'autant plus de relief qu'à l'intérieur de chaque groupe les régions comparées ont une structure économique, une culture et une situation géographique similaires <sup>6</sup>.

### *Emploi manufacturier*

Les six régions que nous comparons sont fortement tributaires de l'emploi primaire et de l'emploi manufacturier <sup>7</sup>. Nos interlocuteurs des régions ont d'ailleurs réitéré qu'il leur fallait, pour progresser, délaisser le secteur primaire et se tourner davantage vers la transformation (voir les chapitres 4 et 7). Nous allons donc concentrer notre attention sur l'emploi manufacturier.

La figure 9.6 en illustre l'évolution dans les six régions entre 1971 et 2000.

De 1971 à 1996, la Gaspésie, Gloucester et l'ouest de Terre-Neuve (premier groupe) sont soumises à une évolution presque identique : croissance (années 1970) puis effondrement de l'emploi manufacturier (1981-1996). En fin de période, cependant, le déclin se poursuit et même s'accroît dans la première région tandis qu'il s'arrête dans les autres.

La lecture est moins simple pour le Madawaska et le Bas-Saint-Laurent. La partie ouest de ce dernier a bénéficié d'une forte croissance dans les années 1970, subi de lourdes pertes dans les années 1980, enregistré une reprise au début des années 1990 et connu la stagnation par la suite. Dans l'est, l'emploi manufacturier a progressé lentement jusqu'en 1990 et n'évolue plus depuis. C'est de nouveau le Madawaska qui fait preuve du plus grand dynamisme, surtout au cours de la dernière décennie. Sa courbe témoigne d'une croissance modérée dans les années 1970, d'un léger recul dans les années 1980, puis d'une montée en flèche des taux (plus de 60 % d'augmentation) dans les années 1990.

L'évolution de l'emploi manufacturier dans ces parties du Québec n'est donc pas très encourageante : ou la croissance s'arrête ou le déclin suit son cours. Après 1996, le déclin des trois régions de

l'Atlantique s'interrompt voire (pour le Madawaska) fait place à une croissance très rapide. Dans le cas de l'ouest du Bas-Saint-Laurent, il faut souligner que la performance a été bonne au début des années 1990, et que nos chiffres pour la dernière période ne sont pas absolument sûrs. Mais même si les tendances y sont plus favorables que la figure ne le laisse croire, il faut se rappeler que la proximité de Québec y est pour quelque chose.

### *Emploi des secteurs manufacturiers non traditionnels*

Il y a plus d'un type d'emploi manufacturier. Nos précédentes analyses<sup>8</sup> et nos discussions avec les acteurs locaux ont mis en évidence l'importance de la distinction entre emploi traditionnel<sup>9</sup> (lié à la première transformation des ressources naturelles) et emploi non traditionnel (stades ultérieurs de la transformation, fabrication). On trouvera à la figure 9.7 les données sur la part des secteurs non traditionnels dans l'emploi manufacturier des six régions.

Les deux groupes sont bien délimités : les secteurs non traditionnels occupent une place beaucoup plus grande dans l'est et l'ouest du Bas-Saint-Laurent et dans la région du Madawaska qu'en Gaspésie, dans la région de Gloucester et dans l'ouest de Terre-Neuve. D'autre part, à l'intérieur des groupes, des différences familiaires sont reconnaissables.

Les secteurs traditionnels ont perdu de l'importance dans la structure industrielle du Madawaska et de l'est du Bas-Saint-Laurent. Par contre, la structure de la partie ouest n'a pas bougé en 25 ans.

L'économie de l'autre groupe repose beaucoup moins sur les secteurs non traditionnels. Mais, tandis que la part de ces secteurs augmente manifestement à Gloucester et dans l'ouest de Terre-Neuve, la Gaspésie tend légèrement à les *délaiss*er au cours de la période, surtout entre 1991 et 1996.

On constate donc qu'une région, le Madawaska, se dégage de l'ensemble par un mouvement très net vers les industries non traditionnelles (tout en demeurant fortement tributaire des secteurs manufacturiers traditionnels). De plus, dans les autres régions, où les changements sont moins marqués, l'évolution tend le cas échéant à être positive dans les régions de l'Atlantique et défavorable au Québec.

### *Conclusion sur l'emploi*

Nous avons fait dans cette section un examen détaillé de l'évolution de l'emploi dans deux groupes de régions similaires. Il est apparu que les régions québécoises ont une performance moins bonne que les régions du Nouveau-Brunswick, à un degré variable selon les facteurs analysés. L'ouest de Terre-Neuve tire aussi bien, parfois mieux, son épingle du jeu que les régions du Québec qui lui ressemblent. Si on élargit la comparaison (voir la figure 9.8, qui porte sur la concentration de l'emploi manufacturier de haute technologie dans les onze régions périphériques du Québec et de l'Atlantique), on se rend compte que les régions québécoises ont presque invariablement une structure industrielle moins développée que les régions de l'Atlantique.

Nous ne sommes pas à même de donner les raisons précises de cet état de fait; toutefois, dans le cas des régions analysées, la province ou les frontières provinciales semblent exercer un effet distinct, qui n'est pas favorable au Québec.

### **Proportion de la population d'âge actif ayant un revenu d'emploi**

Quelle est la situation pour les autres indicateurs socio-économiques ? La figure 9.9 présente les taux de participation en 1996 dans toutes les régions périphériques étudiées. Nous concentrerons notre examen sur les six régions comparées plus en détail.

Les écarts de taux de participation sont plus marqués entre régions rurales qu'entre régions urbaines. Pour ce qui est des zones rurales, dans l'ouest et dans l'est du Bas-Saint-Laurent, seulement 62 % et 64 % (respectivement) de la population d'âge actif avait un revenu d'emploi en 1996; au Madawaska, la proportion s'élevait à 66 %. Les différences entre les zones urbaines sont plus ténues : tous les taux de participation avoisinent 71 %.

Les écarts sont plus grands dans l'autre groupe. En milieu rural, 63 % de la population d'âge actif de Gloucester tirait au moins une partie de son revenu d'un emploi en 1996; pour la Gaspésie et l'ouest de Terre-Neuve, les proportions étaient de 59 % et 57 %. En milieu urbain, les chiffres s'élevaient à 69 % pour Gloucester et à 67 % pour la Gaspésie et l'ouest de Terre-Neuve. Dans l'ensemble, ces deux dernières régions ont donc des taux de participation très

faibles, et sont devancées par Gloucester, dont les taux ne sont cependant pas exceptionnellement élevés.

Au total, les écarts sont faibles. Mais lorsqu'ils existent, ce sont les régions — urbaines et rurales — du Nouveau-Brunswick qui ont les taux de participation les plus hauts. Le Québec et Terre-Neuve traînent derrière.

### **Revenu d'emploi par travailleur**

L'analyse présentée ici s'apparente à la précédente mais concerne le revenu gagné par travailleur ayant touché un revenu d'emploi (un salaire).

La figure 9.10 fournit des données sur cette variable pour toutes les régions urbaines et rurales couvertes par notre rapport, ainsi que pour cinq villes du centre du Québec. Encore ici, nous nous intéresserons aux régions de nos deux groupes.

Les niveaux de revenus des régions périphériques urbaines du Québec sont les plus élevés en général, mais ce n'est pas le cas dans les régions retenues pour notre comparaison. Les salaires de Gaspé (21 400 dollars) sont légèrement inférieurs à ceux de Corner Brook (22 000 dollars) et de Bathurst (21 910 dollars). Les écarts sont plus sensibles dans les régions rurales; ainsi, les revenus d'emploi sont respectivement de 16 400 dollars et de 17 800 dollars dans l'ouest de Terre-Neuve et à Gloucester, mais de 19 900 dollars à Gaspé. Dans ces trois régions périphériques, plus de 60 % de la population est rurale (tableau 1.2); les écarts de salaire entre les parties rurales influencent donc fortement les différences salariales entre les régions dans leur ensemble.

La comparaison entre l'est et l'ouest du Bas-Saint-Laurent et le Madawaska renvoie une image très similaire. Les salaires d'Edmunston (21 500 dollars) sont assez proches de ceux de Matane (22 800 dollars) et de Rivière-du-Loup (22 300 dollars) mais ne les égalent pas. Rimouski, avec un revenu d'emploi moyen par travailleur de 25 000 dollars, apparaît comme une ville à très hauts revenus. Si on l'exclut, c'est entre les régions rurales que les salaires présentent les écarts les plus prononcés, étant de 17 200 dollars au Madawaska et d'environ 19 200 dollars dans le Bas-Saint-Laurent (parties est et ouest).

Les salaires sont donc plus hauts au Québec. Ce facteur revêt une très grande importance pour les régions voisines de Gloucester

et du Madawaska. Des écarts de salaire de plus de 2000 dollars par an (dépassant donc 10 %) ne sont pas négligeables. On nous a d'ailleurs signalé que certaines entreprises manufacturières non traditionnelles du Bas-Saint-Laurent ont pris de l'expansion au Madawaska durant la période étudiée. Sans chercher à expliquer toutes les raisons qui peuvent motiver ces déménagements, on peut penser que de telles différences de salaire alliées à un cadre réglementaire plus favorable (et au fait que la main-d'œuvre du Madawaska a un taux de participation un peu plus élevé : voir la section précédente) sont un argument valable.

### **Pourcentage de la population adulte ayant un diplôme universitaire**

Le niveau d'instruction, plus précisément le pourcentage de personnes détenant un diplôme universitaire eu égard à la population de quinze ans et plus dans chaque région, est le dernier facteur que nous prendrons en considération pour comparer nos six régions.

La figure 9.11 fait clairement ressortir que les régions rurales comptent moins de diplômés que les régions urbaines, et qu'il y a presque toujours moins de diplômés dans les régions du Québec que dans celles de l'Atlantique. En ce qui concerne nos deux groupes, en milieu rural, la proportion de diplômés au sein de la population adulte est la même en Gaspésie et dans l'ouest de Terre-Neuve (quelque 4,8 %), plus élevée à Gloucester (6,9 %). Le profil change dans les zones urbaines : la Gaspésie et Gloucester comptent toutes deux quelque 9 % de diplômés et l'ouest de Terre-Neuve seulement 7,7 %. Mais, comme dans le cas des revenus, le poids majoritaire de la population rurale influence le niveau d'instruction global de chaque région : celui-ci est bas en Gaspésie et dans l'ouest de Terre-Neuve, beaucoup plus haut à Gloucester.

Plus à l'ouest, dans l'est et l'ouest du Bas-Saint-Laurent et au Madawaska, les diplômés sont rares en milieu rural (environ 5 % de la population adulte). On en trouve, relativement, bien davantage dans les zones urbaines de l'est du Bas-Saint-Laurent et au Madawaska (12,2 % et 11,5 % respectivement), mais à peine plus dans l'ouest du Bas-Saint-Laurent (7,7 %). À première vue, les gens instruits semblent donc occuper plus de place dans l'est du Bas-Saint-Laurent qu'au Madawaska. Mais la réalité est moins simple. La population de la première région étant urbanisée à 55 % et celle

de la seconde à 62 %, le pourcentage de population instruite est au total à peu près le même dans les deux territoires. Et si on se rappelle les résultats de la section précédente, il semble que cette population tout aussi instruite soit beaucoup moins bien payée au Madawaska que dans l'est du Bas-Saint-Laurent <sup>10</sup>.

Ce résultat peut être mis en rapport avec l'importance du secteur public à Rimouski, principale région urbaine de l'est du Bas-Saint-Laurent, où université, hôpital, collèges et services gouvernementaux fournissent une bonne proportion des emplois. La présence de ces activités explique probablement à la fois le niveau d'instruction élevé de la population de la région et ses hauts salaires.

Le niveau d'instruction est donc à peu près le même ou un peu plus élevé hors du Québec qu'au Québec, dans les régions comparables. Pour le moins, on peut dire que ce facteur ne donne pas aux régions du Québec d'avantage sur celles du Nouveau-Brunswick. Allié aux salaires plus élevés du Québec et à ses taux de participation plus faibles, il peut expliquer une bonne partie des écarts qui lui sont défavorables pour l'emploi total et l'emploi manufacturier.

### **9.3 L'effet des frontières**

Ces comparaisons sont loin de couvrir le sujet. Elles jettent de la lumière sur les résultats principaux de nos analyses statistiques, en donnent une illustration et permettent ainsi de mieux comprendre l'évolution générale décrite dans la première partie de ce chapitre, en la mettant en contexte.

Mais nous ne pensons pas que l'analyse des données épuise la réalité que nous avons sous les yeux. Elle a mis en évidence certains écarts entre des régions similaires situées dans des provinces voisines. Il serait difficile de soutenir que Gloucester et la Gaspésie sont fondamentalement différentes au point de vue des ressources, du climat, de la localisation ou de la culture; le Madawaska et le Bas-Saint-Laurent sont encore plus proches l'un de l'autre; ce sont des régions limitrophes qui se ressemblent aussi par la dotation en ressources, le climat et la culture. Par conséquent, on ne peut utiliser dans leur cas les facteurs qui ont servi dans les chapitres précédents à expliquer les différences observées, sans user d'une bonne dose de prudence et caractériser davantage les pièces du portrait. Nous pensons en fait que ces facteurs ne livrent pas toute l'explication des écarts entre les six régions.

Si on fait disparaître l'effet de ces facteurs, on peut être en mesure de mettre en relief des facteurs dont le rôle n'est pas encore apparu. Dans les deux séries de comparaisons, la principale différence observée est la province où sont situées les régions. Or les provinces sont des réalités administratives. On est donc amené à penser que certains facteurs institutionnels, réglementaires et politiques peuvent expliquer une partie des écarts relevés.

Nous n'avons pas exploré dans le détail les innombrables particularités du Québec et du Nouveau-Brunswick dans le domaine des institutions, des règlements et des politiques, mais celles qui ont été portées à notre attention méritent à notre avis un examen plus approfondi.

D'abord, le cadre réglementaire est réputé plus contraignant au Québec qu'au Nouveau-Brunswick. Nous avons conscience que les règlements sur la semaine de travail, la santé, la sécurité et d'autres conditions de travail ont de l'importance pour les travailleurs. Mais dans un contexte de concurrence, pour les entrepreneurs, ils se traduisent par des coûts qu'ils ont la possibilité de réduire en franchissant une frontière sans changer grand-chose d'autre à leur organisation, et il peut être tentant de déménager. Si on pose la question de savoir s'il convient de resserrer les règles au Nouveau-Brunswick ou de les relâcher au Québec afin d'atténuer l'effet de la frontière, la réponse dépend de quel côté on se situe, celui des employeurs ou celui des travailleurs.

Deuxièmement, le salaire minimum est plus faible au Nouveau-Brunswick qu'au Québec; c'est un aspect du contexte plus général que nous venons d'aborder. On peut soutenir que c'est un avantage pour les travailleurs québécois qui sont mieux payés pour des emplois exigeant peu de qualifications. Mais les employeurs qui n'ont pas d'attaches dans une province à hauts salaires ou sont présents dans des secteurs où les avantages de coûts sont déterminants (ce qui n'exclut guère que la production de biens à haute valeur ajoutée et les marchés de niche) finiront, à long terme, par quitter cette province, surtout s'ils peuvent trouver à proximité une localisation très semblable où les coûts de main-d'œuvre sont plus faibles. On peut, selon les points de vue, prétendre qu'il faudrait hausser les salaires au Nouveau-Brunswick ou les abaisser au Québec. Mais le cœur du raisonnement est que ces écarts influencent les décisions de localisation.

Enfin, le Nouveau-Brunswick est beaucoup plus petit que le Québec. Par rapport aux régions centrales, les régions périphériques

y ont plus de poids : le Madawaska et Gloucester représentent ensemble 17 % de sa population. À cinq, les régions périphériques du Québec étudiées dans ce rapport (Saguenay-Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Côte-Nord) équivalent seulement à 11 % de la population de la province. La définition des règlements provinciaux s'en ressent. Au Nouveau-Brunswick, le salaire minimum et la réglementation des conditions de travail semblent avoir évolué en fonction des besoins des entreprises implantées dans des régions périphériques dont l'économie dépend des ressources naturelles.

Dans ce contexte, il peut paraître défendable de réclamer un statut particulier pour certaines régions eu égard au salaire minimum et à d'autres aspects des conditions de travail. Un précédent de ce genre existe à Hull, où certains taux de taxes et d'autres règlements ont été harmonisés avec ceux de l'Ontario. On peut imaginer une modulation équivalente pour faciliter la concurrence de l'est du Québec avec le Madawaska (les règlements pourraient être établis au niveau régional par des corps représentatifs). Cependant, comme ce genre d'exercice suppose un arbitrage entre salaires plus élevés et réglementation plus stricte d'une part, et croissance de l'emploi d'autre part, il conduit, soit à favoriser les travailleurs déjà en poste, soit à nuire à leurs intérêts en servant ceux des chômeurs et des entrepreneurs : le choix sera-t-il plus clair et moins déchirant s'il est confié à un palier régional de décision ?

#### **9.4 Conclusion**

Ce chapitre a été consacré à un examen approfondi des différences de développement entre les provinces : après avoir présenté une vue d'ensemble, nous avons comparé l'évolution de certains indicateurs dans des régions du Québec, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve choisies en fonction de leurs ressemblances. Si notre mandat avait couvert l'Ontario, une comparaison de l'Abitibi-Témiscamingue avec le nord de cette province aurait également été éclairante, car ces deux régions ont bien des points en commun en dehors de la réglementation provinciale.

Les comparaisons entre régions ont éclairé certaines différences interprovinciales que de grands facteurs comme la distance et la taille urbaine ne suffisent pas à expliquer. Il ne s'agit pas de minimiser le rôle de ces deux dimensions, dont l'ensemble du rapport a

permis de mesurer toute l'importance. Mais nous avons eu l'occasion de voir dans ce chapitre que des régions qui se ressemblent étroitement sous tous les rapports sauf en ce qui concerne la province où elles sont situées sont loin de présenter un profil économique et socio-économique identique. Ce constat nous a amenés à supposer que le cadre réglementaire provincial pouvait être le principal facteur de différenciation entre ces régions très ressemblantes, et à soumettre l'idée qu'en laissant plus d'autonomie aux régions eu égard à l'application des règlements provinciaux, on rendrait moins inéluctables certains effets induits par la présence des frontières provinciales, étant entendu que cela ne réglerait pas les questions de fond que soulève le problème de la concurrence entre les régions.

Voilà qui termine notre analyse. Dans le chapitre 10, nous récapitulerons nos principales conclusions, en dégageant les recommandations qui en découlent.

## NOTES

<sup>1</sup> Section 36.(1) de la Loi constitutionnelle de 1982 : « Sous réserve des compétences législatives du Parlement et des législatures et de leur droit de les exercer, le Parlement et les législatures, ainsi que les gouvernements fédéral et provinciaux, s'engagent à a) promouvoir l'égalité des chances de tous les Canadiens dans la recherche de leur bien-être; b) favoriser le développement économique pour réduire l'inégalité des chances; c) fournir à tous les Canadiens, à un niveau de qualité acceptable, les services publics essentiels. »

<sup>2</sup> Coulombe (2000).

<sup>3</sup> Les résultats sont presque identiques pour l'emploi du secteur privé.

<sup>4</sup> Le salaire équivaut dans ce chapitre au revenu d'emploi par personne occupée. Il comprend donc les revenus d'emplois à temps partiel ou saisonniers, et n'est donc pas un salaire au sens strict. Mais il donne une idée des salaires relatifs, et c'est le seul indicateur disponible.

<sup>5</sup> Aspect qui n'est pas mesuré ici car l'effet des dimensions centre-périphérie et urbain-rural est isolé. Une variable mesurant la distance avec Toronto permettrait probablement de tenir compte de son effet.

<sup>6</sup> L'ouest de Terre-Neuve est beaucoup plus éloigné que les autres régions. Nous y reviendrons, en montrant que malgré son éloignement cette région n'a pas, pour de nombreux indicateurs, une performance plus mauvaise que la Gaspésie.

<sup>7</sup> Voir Shearmur et Polèse (2001).

<sup>8</sup> *Ibid.*, chapitres 3 et 4.

<sup>9</sup> Les secteurs que nous avons définis comme traditionnels sont les suivants : transformation du poisson, produits minéraux non métalliques, transformation du

bois, papier, transformation des métaux. Tous les autres sont considérés comme « non traditionnels ».

<sup>10</sup> Le pourcentage de personnes ayant un diplôme universitaire est un bon indicateur du niveau général d'instruction (Coffey et Shearmur, 1996), et il a l'avantage d'être facile à interpréter car il se situe au sommet de l'échelle. Cette analyse ne permet pas de discuter du niveau précis des salaires payés aux divers types de travailleurs. Nous voulons montrer que le niveau moins élevé du salaire moyen dans la région du Madawaska ne peut pas être attribué aux qualifications moindres de la main-d'œuvre.